



P.V. COMITE DIRECTEUR 24 Mars 2017

Présent-e-s : Mmes ALLARD, BIENVENU, GUY et LEGRAIN.

MM. BALAT, BOUSSEAU, CESBRON, CHARBONNIER, DANSAULT, HUARD, JADEAU, JURET, LEFRERE, MARTIN, NICOLAS, RIMBAULT, RENIER et SALMON.

Excusé-e-s : M. LEBOT.

Ouverture 20h00.

1/ Ouverture de la séance par M le Président.

***Introduction**

-Philippe NICOLAS rappelle aux élus l'importance des réunions du Comité Directeur pour fédérer la vie du Comité et du Basket Départemental.

-Au Comité Directeur, 11 postes sont vacants : 2 postes masculins et 9 postes féminins. Philippe NICOLAS rappelle aux membres présents l'importance de rechercher des bénévoles étant susceptibles de s'investir au sein du Comité Directeur.

***Actualité du Comité et du monde sportif**

-Evolutions des clubs :

3 fusions sont validées par les assemblées générales respectives :

- ⇒ Tillères St Crespin et Saint Germain sur Moine deviennent MOINE BASKET CLUB,
- ⇒ Chavagnes et Thouarcé deviennent LAYON BASKET CLUB,
- ⇒ Etoile d'Or Saint Leonard et Angers Basket Club deviennent ETOILE ANGERS BASKET.

-Nombre de licenciés : 18 213 à – 152 mardi 21 mars 2017.

Julien SALMON explique la baisse des licenciés essentiellement en seniors.

Bénédicte ALLARD précise que la diminution de licenciés seniors est notable par la diminution des engagements.

Paradoxalement l'augmentation est notable chez les jeunes.

-Philippe NICOLAS revient sur le décès de Jean François FREMONT et adresse ses plus sincères condoléances aux proches. Il en profite pour remercier les élus présents à la cérémonie.

-Etude des salariés intervenant à la Section Sportive.

Le trésorier et trésorier adjoint travaillent en ce moment sur la réévaluation de la charge salariale de la Section Sportive.

-Philippe NICOLAS informe les élus qu'à l'initiative de la Fédération, un week-end (28-29 octobre) sera probablement banalisée la saison prochaine pour des formations de dirigeants. Sa mise en place se fera par les Ligues Régionales en collaboration avec les Comités Départementaux.

***Point sur les statuts par les Secrétaires Généraux**

Thomas BOUSSEAU et Jean Paul MARTIN présentent les statuts du Comité qui sont en cours de révision selon le modèle fédéral reçu dernièrement.

La réunion de CCR du 18 mars dernier a d'ailleurs permis d'émettre des questionnements au service juridique de la FFBB pour étude.

Les élus prennent donc connaissance du projet des nouveaux statuts, pour information.

Nos statuts seront envoyés à la FFBB pour expertise et seront retournés à notre structure pour validation en Assemblée Générale.

***Echéancier Assemblée Générale 2017**

Thomas BOUSSEAU informe les élus sur l'échéancier de l'Assemblée Générale 2017.

Les candidatures au Comité Directeur doivent être envoyées avant le 17 mai 2017.

La modification statutaire du Comité implique une assemblée générale extraordinaire avec envoi, le 30 mai, des nouveaux statuts. Les convocations à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire seront envoyées le 2 mai 2017.

2/ Questions et interventions sur les PV de Bureau du début de saison

Aucune question n'est formulée par les élus.

Approbation du PV du Comité Directeur N°3 du 27 janvier 2017.

Les réajustements et corrections sont exposés aux membres.

Le PV du Comité Directeur du 27 janvier 2017 est approuvé par les élus.

3/ Finalisation et orientations pour l'Olympiade

Les points suivants sont abordés :

***Organisation du Comité**

La maison du Basket
Les commissions
Informers
Relations inter-comités
Communication

***Licenciés et pratiquants**

Promouvoir le basket féminin
Prendre en compte les nouvelles réalités familiales et sociales
Installer la pratique 3x3

***Les clubs et le territoire**

Soutenir les groupements sportifs (communes nouvelles, CTC, règlements)

Basket santé

***Partenariats :**

Les élus émettent un avis favorable à l'unanimité au développement des partenariats (majeurs et secondaires) sans exclusivité(s).

Partenariat avec la Ville d'Angers.

Le partenariat consistait en :

Pour le Comité : la participation des salariés du Comité à des actions de ville

Pour la ville : la mise à disposition d'une infrastructure conséquente pour

l'organisation de deux événements.

Philippe NICOLAS émet des propositions de partenariat au Comité Directeur, notamment au sujet d'organisation d'événements fédéraux, en partenariat à envisager avec la Ville d'Angers et d'autres acteurs.

Les élus valident cette proposition qui pourrait être entreprise au cours l'olympiade.

***Les formations**

Formation continue

Formation liée à FBI V2

***Les équipements**

***Les grands évènements**

A chaque item, des actions ont été proposées au séminaire de début d'Olympiade. Ce Comité Directeur a pour objectif de poser, à chaque action retenue, un échéancier.

4/ Tour des commissions et Modifications règlementaires pour la saison prochaine

***Secrétariat Général**

Thomas BOUSSEAU évoque la dernière réunion des Secrétaires Généraux des Comités et de la Ligue.

A cette réunion, a été décidé, d'un commun accord, de créer un document de communication avec les groupements sportifs, sous réserve de validation du Comité Directeur.

Chaque président de commission devra rédiger régulièrement un encart à destination des clubs, pour information des nouvelles du Comité.

L'outil est présenté, les élus en prennent lecture.

Cet outil pose question de l'envoi groupé existant.

Après discussion, les élus décident de valider cet outil de communication. La forme de l'outil sera à réévaluer ultérieurement.

***Modifications règlementaires**

Les élus procèdent à l'étude et à la validation des modifications règlementaires (annexe).

***E-marque :**

Philippe NICOLAS évoque des questionnements que les groupements lui ont adressés au sujet de l'e-Marque.

La discussion s'engage.

Les élus décident de valider l'ouverture de l'e-Marque :

En seniors :

D2 masculin et féminin : dès le début de saison,

D3 masculin et féminin : en janvier 2018

D4 et D5 masculin et/ou féminin : début de saison 2018-2019

En jeune :

D1 et Elite masculin et féminin : en janvier 2018

Pour les autres catégories, l'e-Marque est possible, mais l'envoi de la feuille imprimée sera à envoyer au Comité systématiquement.

La commission communication est chargée de mettre en place des formations à destination des clubs.

***Commission des licences :**

Julien SALMON évoque trois points :

*Les licenciés : 18 213 à ce jour

*Les mutations : 814 (761 /N-1), augmentation expliquée en partie par les fusions qui ont occasionné des mutations cette saison

*Nouveau certificat médical et questionnaire de santé : La Commission présente les éléments connus à ce jour sur le nouveau document de licence, et souhaite établir une marche à suivre.

Le Comité Directeur valide le fait que les licenciés devront fournir leur certificat médical pour la saison 2017-2018.

5/ Point sur la Fête du Minibasket

Gaëtan RIMBAULT fait le point sur la manifestation.

Philippe NICOLAS rappelle le manque de bénévoles pour l'organisation de l'évènement.

Le Lâcher de ballon est refusé par la préfecture.

D'autres idées sont en réflexion.

6/ Point sur le TIC Zone Ouest

Noël LEFRERE revient sur l'organisation pour le TIC Zone Ouest.

L'organigramme est bouclé.

Des réunions sont en prévision, sur site pour optimiser l'organisation.

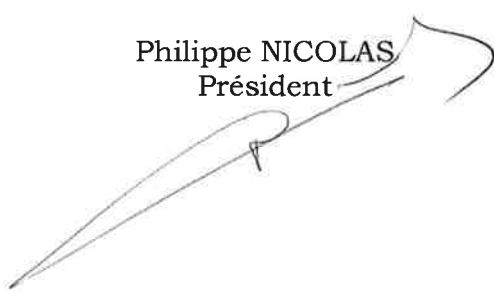
8 départements sont attendus.

7/ Questions et informations diverses

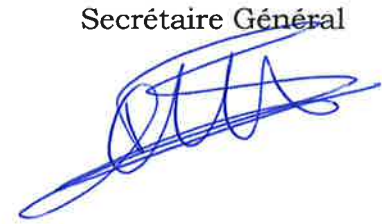
Aucune question n'est formulée par les membres.

Fin de séance : 00h10.

Philippe NICOLAS
Président



Thomas BOUSSEAU
Secrétaire Général



Modifications réglementaires saison 2017-2018

Règlement sportif :

Art. 18 :

1. Aucun report de rencontres ne sera accordé dans les divisions où les désignations d'arbitres sont effectuées par la C.D.O. (**PRM 1, PRF 1, DM 2 et DF 2**), sauf cas de force majeure reconnue par la commission sportive.
2. Pour les divisions ne donnant pas lieu à désignation d'arbitres par la C.D.O., les rencontres pourront être reportées **uniquement** en accord entre les deux groupements sportifs....

Art. 51 :

Tout joueur âgé de 23 ans ou plus (**L'âge étant constaté au 1^{er} janvier de la saison en cours – exemple 2016-2017 : 23 ans au 1^{er} janvier 2017**) ayant joué une rencontre ou plus en championnat national dans la saison ne pourra pas évoluer en championnat départemental.

L'âge étant constaté au 1er janvier de la saison en cours

Art. 60 :

4. ... En cas de plusieurs réclamations, chacune d'elles entraînera le paiement de la somme susvisée. **En cas de réclamation justifiée, le chèque ne sera pas encaissé.**

Règlement spécifique « SENIORS » :

Art. 6 :

A- POUR LES NIVEAUX donnant lieu à désignations d'arbitres par la CDO (Pré-Régionale 1 M/F), ou pouvant donner lieu à désignation par la CDO (DM 2 – DF 2) les horaires sont les suivants :

SAMEDI 20h30 - **21h**

DIMANCHE 10h30, **11h00**, 13h15/13h30, 14h00, 15h30, 16h00, 17h30

C- ...chaque groupement sportif recevant devra impérativement saisir l'horaire de la rencontre sur FBI : ...

Au-delà de ces dates, la commission sportive fixera l'horaire des rencontres dont l'horaire n'a pas été saisi au dimanche 15h30.

Règlement spécifique « JEUNES » :

Art. 3 :

Une fenêtre de saisie d'horaires sera à respecter. A défaut, la commission sportive fixera elle-même les horaires.

- Si la saisie n'est pas effectuée sur FBI, l'équipe recevante doit convoquer, par écrit, son adversaire au plus tard 20 jours avant la date de la rencontre. En cas de litige dû au non-respect de cette formalité l'équipe recevante sera déclarée battue par forfait.

Pour les équipes non soumises à désignation par la CDO

- Aucun report de rencontre ne sera admis, sans autorisation préalable **via FBI**, en division soumise à désignation d'arbitres par la C.D.O. **En cas de non-respect, la rencontre sera notifiée perdue par pénalité pour les deux groupements sportifs.**

Art. 4 :

U11	6 x 4'	2'	Pas de faute d'équipe
U9	6 x 4' (suivant la règle du jeu du minibasket)		Pas de faute d'équipe

Art. 10 :

Dans le cadre de la formation des jeunes arbitres, la CDO pourra être amenée à désigner des officiels sur des rencontres des catégories :

- 1^{ère} phase : Dép. 1 - U13 - U15 (masculins et féminins)
- 2^{ème} phase : Dép. 1 - U13 - U15 - U17 - U20 (masculins et féminins)
- 3^{ème} phase : Elite - U13 - U15 - U17 - U20 (masculins et féminins) et **selon les besoins Dép. 1 U13/U15/U17**

Les frais d'arbitrage seront à la charge des groupements sportifs.

En cas de non-respect des horaires, le club recevant devra rembourser les frais occasionnés pour le déplacement des officiels ainsi que de l'observateur ou coach arbitre désigné.

Règles du jeu minibasket ???

	U9	U11
1- Dimensions et équipement		
Ligne des LF	2m80 (pointillés)	4m60
Ballon	Taille 5	Taille 5
2- Les joueurs et l'entraîneur		
Nombre de joueurs sur le terrain	4	4
3- Règles de chronométrage		
Temps de jeu	6 X 4 mn	6 X 4 mn
4- Valeur d'un panier réussi - Résultat de la rencontre		
Panier à 3 points	NON	NON
Score nul	Possible	NON <i>Une prolongation de 2 mn, puis le cumul des points du concours de l'ars donne la victoire</i>
5- Remplacement - Présence sur le terrain		
Présence sur le terrain	Au moins 2 périodes complètes de 4 mn	
Remplacement possible après chaque coup de sifflet (périodes 5 et 6)	OUI	
6- Violations		
3 secondes	OUI	NON
5 secondes	NON	NON
8 secondes	NON	NON
24 secondes	NON	NON
Retour en zone arrière	OUI	NON
Ballon pris des mains, ou tapé dans le cas d'un ballon tenu par l'attaquant	NON <i>(Possibilité de prendre le ballon dans le dribble)</i>	Possible
7- Fautes		
Lancer franc après faute sur le tireur	OUI	OUI
Faute antisportive	Demander un remplacement de joueur	
Faute technique	OUI	OUI
Faute disqualifiante	NON	NON
5 fautes éliminatoires	OUI	OUI
8- Défense		
Homme à homme / Fille à fille	Obligatoire	Obligatoire
9- Ecart de points		
30 points maxi	OUI	OUI
10- Détection		
Devant la feuille de match à remplir	Possible	Obligatoire
11- Concours		
Concours	OUI Début de rencontre	OUI Début de chaque mi-temps
12- Entre deux		
Au début des 6 périodes	OUI	Périodes 2, 3, 5, 6
13- Arbitrage		
Rémissé en jeu lors des remises en jeu en zone arrière, l'arbitre ne touche pas la balle sauf en cas de faute ou de retour de zone (U11)	OUI	OUI

A intégrer Chapitre 2 règle 15 :**ARBITRAGE : Pour intéresser les jeunes à l'arbitrage**

- Possibilité de faire arbitrer deux jeunes (1 de chaque équipe sur les 4 premières périodes de match) avec les deux arbitres de la rencontre.
- Mission pour ces U9 siffler les sorties de balle.

Règlement Coupes et Challenges de l'Anjou « SENIORS » :
Fusion art. 10 et art. 15 (doublon)

Cahier des charges Coupes et Challenges de l'Anjou « SENIORS » :

Art. 3 :

Les candidatures motivées par le-la Président-e-, signées de sa main, devront être envoyées au Secrétaire Général **au plus tard le 31 octobre 2017 (cachet de La Poste faisant foi)**. Celles-ci seront étudiées lors d'une réunion de Bureau. Les groupements sportifs seront retenus sur décision de ce Bureau.

Art. 16 :

Le groupement sportif devra veiller à ce que les animations ne nuisent pas au bon déroulement des rencontres. Il devra prévoir en outre :

- Supprimer : une ligne téléphonique à l'intérieur de la salle

Ajout art. 19 :

- **Avant chaque rencontre, le groupement sportif organisateur devra respecter la procédure d'avant-match (présentation des équipes, hymne...).**

Règlement Coupes et Challenges de l'Anjou « JEUNES » :

Art. 3 :

Pour prendre part aux rencontres de "Coupes et Challenges de l'Anjou Jeunes ", les entraîneurs, aide-entraîneurs, les joueurs et joueuses doivent **impérativement** être titulaires d'une licence FFBB et régulièrement qualifié-e-s pour les rencontres concernées.

Le surclassement est obligatoire pour participer aux rencontres concernées.

Art. 5 :

Aucun report de rencontre ne sera accordé.

En ¼ de finales, la commission sportive fixera les horaires et laissera aux groupements sportifs un délai de dérogation.

- Pour les ¼, ½ et finales, les arbitres seront, dans la mesure du possible désignés par la CDO, les frais d'arbitrage étant à la charge du Comité du Maine et Loire. Les horaires seront fixés par la commission sportive.

Art. 7 :

Afin de vérifier l'application de l'article 6, les équipes participant aux Championnats Seniors, U20, U17, U15 et U13 Nationaux ou Régionaux, **ne bénéficiant pas de l'e-Marque**, doivent transmettre **les doubles des feuilles de marque de ces championnats** au Comité du Maine et Loire **dans les 48 heures (comme en seniors)**.

Annexe 2 : participation aux C. et Ch. De l'Anjou JEUNES

Cahier des charges Coupes et Challenges de l'Anjou « JEUNES »

Art. 3 :

Les candidatures motivées par le-la Président-e-, signées de sa main, devront être envoyées au Secrétaire Général **au plus tard le 31 octobre 2017 (cachet de La Poste faisant foi)**. Celles-ci seront étudiées lors d'une réunion de Bureau. Les groupements sportifs seront retenus sur décision de ce Bureau.

Règlement simplifié tournoi 3x3

Ajout : Art. 1-a ou art 2-a :

Tout tournoi 3 x3 organisé sur le territoire du Maine-et-Loire doit être déclaré au Comité Départemental.

Ajout : Art. 1-b ou 2-b :

Pour toute demande d'homologation, un dossier fédéral des tournois 3x3 est à remplir et à envoyer au Comité de Basketball du Maine et Loire pour pré-validation (dossier téléchargeable sur le site de la FFBB)

Art. 16 -

Les deux équipes finalistes des tournois (féminin et masculin) pourraient être qualifiées pour des finales départementales/régionales/ fédérales, en fonction du type de tournoi déclaré et homologué.

Règlement Challenge des Réussites :

Modifier les 2 catégories :

- 130 licenciés

+ 130 licenciés

Tableau synthèse des règles de participation Coupes et Challenges de l'Anjou JEUNES

PARTICIPATION AUX COUPES ET CHALLENGES DE L'ANJOU

Un-e licencié-e	qui a joué en	peut participer à					
		Coupe Seniors	Challenge Seniors	Coupe U20	Challenge U20	Coupe U17	Challenge U17
SENIOR	Championnat National	NON	NON				
	Championnat Régional	NON	NON				
	Pre-Régionale 1 - DM2 - DM3 / Pre-Régionale 1 - DF2	OUI	NON				
	DM4 - DM5 / DF3 - DF4	OUI	OUI				
U20	Championnat National Seniors ou U20	NON	NON	NON	NON		
	Championnat Régional Seniors	NON	NON	NON	NON		
	Championnat Régional U20	OUI	NON	NON	NON		
	Pre-Régionale 1 - DM2 - DM3 / Pre-Régionale 1 - DF2	OUI	NON	OUI	NON		
	U20 / D1 - D2 / 1ère Phase	OUI	OUI	OUI	OUI		
	U 20 / D1 - D2 / 2e ou 3e Phase	OUI	OUI	OUI	NON		
	U20 / D3 - D4 (pour importe la phase)	OUI	OUI	OUI	OUI		
U17	Championnat National Seniors ou U20 ou U17	NON	NON	NON	NON	NON	NON
	Championnat Régional Seniors	NON	NON	NON	NON	NON	NON
	Pre-Régionale 1 - DM2 - DM3 / Pre-Régionale 1 - DF2	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	Championnat Régional U20	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
	U20 / D1 - D2 / 1ère Phase	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	U 20 / D1 - D2 / 2e ou 3e Phase	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON
	U20 / D3 - D4 (pour importe la phase)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Championnat Régional U17	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON
	U 17 / D1 - D2 / 1ère Phase	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	U 17 / D1 - D2 / 2e ou 3e Phase	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
U15	U17 / D3 - D4 (pour importe la phase)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Championnat National U17 ou U15			NON	NON	NON	NON
	Championnat Régional U17			NON	NON	NON	NON
	U 17 / D1 - D2 / 1ère Phase			OUI	OUI	OUI	OUI
	U 17 / D1 - D2 / 2e ou 3e Phase			OUI	NON	OUI	NON
	Série U17 (pour importe la phase)			OUI	OUI	OUI	OUI
	Championnat Inter Région ou Régional U15			OUI	NON	NON	NON
	U 15 / D1 - D2 / 1ère Phase			OUI	OUI	OUI	OUI
	U 15 / D1 - D2 / 2e ou 3e Phase			OUI	OUI	OUI	NON
	U15 / D3 - D4 (pour importe la phase)			OUI	OUI	OUI	OUI
U13	Championnat Régional ou Inter Régional ou National U15						
	U 15 / D1 - D2 / 1ère Phase					NON	NON
	U 15 / D1 - D2 / 2e ou 3e Phase					OUI	OUI
	U15 / D3 - D4 (pour importe la phase)					OUI	NON
	Championnat Régional U13					OUI	OUI
	U 13 / D1 - D2 / 1ère Phase					OUI	OUI
U 13 / D1 - D2 / 2e ou 3e Phase					OUI	OUI	
U13 / D3 - D4 (pour importe la phase)					OUI	OUI	

Règlement pour U11 (surclassement en U13 à validation coupe/challenge U13)

Pour jouer dans la catégorie supérieure, un surclassement est bien entendu obligatoire. (voir règlement ou règlement licence pour surclassement en urgence)

Si un groupement sportif engage plusieurs équipes dans une même compétition (U15F, U15M, U17F, U17M, U20F, U20M, Seniors M, Seniors F), ces équipes seront personnalisées

Il est possible, pour une joueur-se de participer à des compétitions dans des catégories différentes (U15F, U15M, U17F, U17M, U20F, U20M, Seniors M, Seniors F) - Rappel : 1 rencontre maximum par week-end pour les U15

Il est possible de participer à la Coupe de France ou Coupe des Pays de Loire et à la Coupe de l'Anjou, sous réserve du respect des modalités ci-dessus.

La lecture de ce tableau doit être confirmée par la lecture de l'article 6 du règlement sportif "Coupes et challenges de l'Anjou jeunes"